

AG de la SAES du 3 octobre 2014

Intervention d'Antoine Mioche, président du jury du CAPES externe rénové 2014

La session 2014 du CAPES externe a été celle de la rénovation des épreuves, aussi bien à l'écrit qu'à l'oral, dans le cadre d'une refonte plus large du parcours de formation. Leur définition répond désormais, de manière plus affirmée qu'auparavant, au vœu d'apprécier la capacité des candidats à mobiliser un corpus de savoirs et un ensemble de méthodologies universitaires dans la perspective de l'exercice futur du métier d'enseignant. Ce nouvel équilibre se manifeste dans les épreuves d'admissibilité comme dans les épreuves d'admission.

Ainsi la composition en langue étrangère, en invitant dans un commentaire comparé à percevoir, interpréter et commenter l'expression d'inévitables différences et divergences autour d'un thème ou un questionnement partagé, permet-elle d'évaluer chez les candidats non seulement un bagage disciplinaire, mais aussi des qualités de raisonnement, de présentation et d'expression, nécessaires à un futur professeur, l'ensemble mettant en jeu une capacité à mettre ses savoirs en perspective pour déployer une réflexion prenant en compte leur signification culturelle dans le monde anglophone.

De la même façon, l'exercice de traduction évalue non simplement des compétences de compréhension (de la langue source) et d'expression écrite (dans la langue cible), mais aussi et surtout une capacité à mobiliser une connaissance exacte du mode de fonctionnement et des attendus culturels de chacune des langues qu'il invite à manier. Quant à eux, les exercices de réflexion linguistique proposés en complément de la traduction proprement dite jaugent la capacité des candidats à expliciter et à communiquer avec pédagogie, grâce à une expression claire et organisée, les connaissances et le raisonnement sur lesquels ils fondent leur analyse et leur maniement des formes et ressources des deux langues dans un contexte d'utilisation donné.

Des compétences du même ordre sont mobilisées dans les épreuves d'admission. Ainsi, qu'il s'agisse de la première partie de l'épreuve de mise en situation professionnelle ou de la première partie de l'épreuve d'entretien à partir d'un dossier, il est bien demandé aux candidats, au-delà d'un niveau premier d'accès à la langue étrangère et aux cultures auxquelles elle s'adosse, de faire la preuve de leur capacité à analyser et à construire, sur la base de leur analyse, un discours clair, ouvrant à la conceptualisation et à la réflexion critique. La spécificité des épreuves d'admission réside en ce qu'elles visent en outre à évaluer – avec le même souci de hiérarchisation, de rigueur et de clarté dans la pensée et dans l'expression et la communication – la capacité à élaborer une activité pédagogique à destination des élèves, à investir une posture d'enseignant en envisageant son exercice professionnel dans des contextes prévisibles (établissement, institution éducative, société) et à maîtriser, à un premier niveau, des gestes techniques et professionnels indispensables.

Une différence, cependant, doit être notée, qui a pesé sur les résultats d'admission : à l'oral, les coefficients sont désormais doubles de ce qu'ils sont à l'écrit. Ceux des candidats qui alliaient maîtrise disciplinaire et capacité à se projeter dans l'exercice du métier ont donc bien réussi. Le meilleur total d'oral est de 19,50 / 20, et 174 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 16 / 20 à l'une au moins des deux épreuves. Et beaucoup d'autres candidats ont su, avec peut-être moins d'éclat, révéler aussi leur potentiel. Tous seront appelés désormais à développer et approfondir, dans une visée professionnelle, l'ensemble de leurs connaissances et compétences. En revanche, les candidats dont les bases disciplinaires étaient fragiles (mauvaise compréhension de l'écrit et/ou de l'oral ; anglais écrit ou oral de piètre

qualité ; insuffisante maîtrise des référents littéraires et civilisationnels du monde anglophone ; manque de méthode) n'ont pu surmonter leur handicap.

Malgré les résultats encourageants de l'écrit et la présence d'un contingent non négligeable de candidats admis à l'une comme à l'autre des sessions exceptionnelle et renouvelée, le jury n'a pas cru possible, cette année encore, de pourvoir tous les postes au CAPES, ni donc *a fortiori* d'établir une liste complémentaire. Il n'en demeure pas moins que le nombre de candidats déclarés admis augure d'une transition vers une situation moins critique que lors des sessions récentes.

Bilan chiffré

	CAPES EXTERNE	CAFEP-CAPES PRIVE
Nombre de postes	1000	151
Nombre de candidats inscrits	4316	909
Nombre de candidats non éliminés à l'écrit ¹	2874 (soit 66,59% des inscrits)	589 (soit 64,80% des inscrits)
Nombre de candidats admissibles	1477 (soit 51,39% des candidats non éliminés)	269 (soit 45,67% des candidats non éliminés)
Nombre de candidats convoqués à l'oral	1481 (1477 + 4 élèves d'ENS)	269
Nombre de candidats non éliminés à l'oral ²	1351 (soit 91,36 % des admissibles)	252 (soit 93,68 % des admissibles)
Nombre de candidats admis	917 (soit 67,78% des candidats non éliminés)	151 (soit 59,92% des candidats non éliminés)
Moyenne des candidats admis (total d'admissibilité et d'admission)	10,17 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 122,04)	10,15 / 20 (soit une moyenne coefficientée de 121,78)

¹ Personnes n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont rendu une copie blanche, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des deux épreuves).

² Personnes n'ayant pas eu de note éliminatoire (candidats absents, candidats qui ont obtenu une note de 0.00 à l'une des épreuves).